

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quatorzième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 4 avril 2024 à 9 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE**

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante		X	LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X*
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Professeure		X
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	NOËL, Martin X. Professeur	X	
BOURGON, Vincent Étudiant		X*	PAGÉ, Geneviève Professeure	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DÉRY, Chantal Professeure	X		RAMOS, Laura Étudiante		X*
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
GOHIER, Charles-Édouard Étudiant		X*	SIMARD, Émilie Étudiante		X
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		TURGEON, Stéphanie Professeure	X	
LABERGE, Murielle Rectrice		X*	VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne observatrice	Présent·e	Absent·e
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
*Absence motivée.					

En l'absence de la rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 42.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- Adoption de l'ordre du jour

**Sur consentement des membres**

- Procès-verbal :

- 2.1 Quatre cent treizième réunion (29 février 2024)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

### **Affaires courantes**

3. Information de la présidente
4. Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2024) (**à huis clos**)
5. Projet d'association de l'UQO au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS)
6. Projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition
7. Projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029)
8. Projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B)
9. Dossier d'évaluation périodique du programme de D.E.S.S. en criminologie clinique (1640)
10. Projet de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales
11. Modifications au calendrier universitaire 2024-2025
12. Période d'informations et de questions
13. Dépôt de documents :
  - 13.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
14. Prochaine réunion (9 mai 2024)
15. Clôture de la séance

### **Sur consentement des membres**

## **2. Procès-verbal**

### **2.1 Quatre cent treizième réunion (29 février 2024)**

#### **2.1.1 Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent treizième réunion (29 février 2024), et ce, sans modification.

### 2.1.2 Affaires en décollant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent treizième réunion, les suites régulières ont été données.

## Affaires courantes

### 3. Information de la présidente

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour, informe les membres qu'en l'absence de la présidente, madame Murielle Laberge, il assurera la présidence de la commission des études en ce jour. Le présent point sera abordé à la prochaine séance, au retour de la présidente.

Il souligne néanmoins la présence de monsieur Simon Beaudry, doyen de la recherche et de la création, entré en poste le 2 avril 2024, qui participe pour la première fois à la commission des études.

### 4. Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution d'un (1) doctorat honoris causa (2024) (à huis clos)

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions de l'UQO*, le processus annuel d'attribution du titre de docteur honoris causa a été lancé à l'automne 2023. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à quatre (4) reprises, soit le 11 octobre et le 18 décembre 2023, ainsi que le 20 février et le 19 mars 2024, pour procéder à l'analyse des candidatures proposées et faire des recommandations.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu sept (7) propositions de candidature au titre de docteur honoris causa pour l'année 2024 et deux (2) dossiers ont déjà été soumis aux instances requises et entérinés. Le 19 mars 2024, la rectrice a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir une candidature additionnelle.

Le comité de sélection 2024 est composé des membres suivants :

- madame Brigitte Alepin, professeure;
- madame Chantal Déry, professeure membre de la commission des études;
- monsieur Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d'administration;
- monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;
- madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité;
- madame Lyzanne Thibeault, étudiante.

Madame Mireille Auger, attachée d'administration, a agi à titre de secrétaire du comité.

La commission des études est donc invitée à entériner cette recommandation que la rectrice verra à transmettre par la suite au conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3346 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2024); laquelle est conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire.

5. **Projet d'association de l'UQO au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'association de l'UQO au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS).

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) souhaite transformer le mode de gestion du DISS afin qu'il devienne un programme en association impliquant les partenaires suivants : l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et l'Université TÉLUQ.

Innovante dans sa forme, cette association reconnaît deux types de partenaires. D'abord, des établissements offrant le programme sont identifiés. Dans une première phase d'association, il s'agira de l'UQTR, de l'UQO et de l'INRS. Ces établissements offriront le programme en association avec l'UQAM.

De plus, d'autres établissements participant au programme auront une implication limitée dans la gestion du programme. En effet, ceux-ci emploient au moins une personne professeure habilitée au programme, mais la personne étudiante dirigée par celle-ci est admise et inscrite à l'UQAM. Ainsi, ces établissements participant au programme ne l'offrent pas à proprement parler.

L'approche interdisciplinaire qui caractérise ce programme satisfait aux attentes des personnes praticiennes et des personnes chercheuses désirant contribuer au développement de la recherche et de l'intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cette collaboration entre les établissements vise à soutenir l'intérêt des personnes étudiantes et des personnes professionnelles de la santé qui souhaitent approfondir leurs connaissances sans devoir s'exiler de leur région.

Le doctorat se déclinera sous deux modalités. La première étant une association avec les établissements offrant le programme en association, soit l'UQTR, de l'INRS et de l'UQO. Pour la seconde modalité, soit les établissements participants, l'entièreté des cours sera donnée à l'UQAM, pour une première association.

Un membre attire l'attention de la commission sur les disparités de prise en charge des personnes étudiantes, variable selon les universités, lors des examens surveillés par les Services aux étudiants en situation de handicap (SESH).

La doyenne des études est d'avis qu'un protocole d'entente pourra être établi afin d'homogénéiser les pratiques.

Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP) demande des précisions sur les deux modalités du projet au niveau de l'implication des personnes enseignantes à l'UQO. La doyenne des études répond que les professeur·es vont être impliqués dans la formation des personnes étudiantes inscrites à l'UQO au plan de l'encadrement.

Une membre se questionne sur la différence entre le doctorat réseau en éducation et le doctorat interdisciplinaire. La doyenne des études précise que les deux doctorats ont été élaborés selon le même modèle et seront utiles pour les personnes ayant une formation dans le milieu de la santé et des services sociaux.

Au vu d'un tel projet, une membre s'interroge sur l'impact des inscriptions au doctorat en éducation. La doyenne des études répond que l'on peut considérer que les deux doctorats pourraient se côtoyer dans certains cas mais que la population visée n'est pas la même.

Enfin, un membre demande quelle est la modalité de financement pour le projet. La doyenne répond qu'il s'agit d'un financement habituel. Les cours seront offerts en ligne et l'enveloppe par personne étudiante sera établie selon le code CAFF (Classification Académique aux Fins de Financement).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3347 concernant le projet d'association de l'UQO au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) ; laquelle est jointe en appendice.

## **6. Projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition.

Le projet de programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition est le fruit d'une collaboration entre l'École des arts et cultures (ÉdAC) et la Galerie UQO. Le programme vise à professionnaliser des cohortes étudiantes qui auront atteint un haut niveau d'autonomie intellectuelle et de compétences spécifiques dans la théorie et la pratique de l'exposition, de même qu'à développer des profils d'intervenantes et d'intervenants hautement qualifiés qui sont amenés à œuvrer dans les organismes artistiques, culturels, muséaux et patrimoniaux ainsi qu'en collaboration avec ces organisations. Il vise à former des cohortes composées de personnes étudiantes aux profils variés, qui sont fortes d'un bagage de connaissances et de compétences rattaché à l'exposition acquis dans leur formation de deuxième cycle ou en milieu professionnel. Le programme poursuit aussi l'objectif de contribuer au développement de l'exposition, comme discipline et champ de pratiques, ainsi qu'à son renouvellement.

Le programme, offert à distance avec un ancrage régional, inscrit son expertise au sein d'un contexte double, local et international. Par ailleurs, il n'existe pas de programmes similaires au Québec, ni de format, ni de contenu, et ce, tous cycles confondus.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 19 mars 2024.

La discussion des membres porte sur le titre du programme. La doyenne des études précise que l'exposition peut revêtir toutes sortes de formes, il est donc préférable de garder un titre ouvert. Une membre ajoute que si le titre n'est pas évocateur, il n'en demeure pas moins que les explications concernant le contenu du programme sont précises. Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP) informe les membres que ce titre est déjà utilisé, notamment en Belgique. La doyenne des études rappelle que la DCR s'occupe de la diffusion du programme. Dans ce contexte, les personnes cibles seront rejointes et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Une membre aborde la pérennité du programme, en lien avec la taille des cohortes. Considérant que le programme est prévu pour une petite cohorte, elle se questionne à savoir s'il y a un objectif d'avoir une plus grosse cohorte à moyen ou long terme. La doyenne des études répond qu'en premier lieu, il est de mise de démarrer la cohorte puis d'aviser par la suite. Elle ajoute qu'un engouement pour les musées est constaté et qu'elle a bon espoir d'arriver à soutenir la moyenne cible.

Une membre se demande pourquoi il est prévu d'ouvrir de nouveaux programmes alors que certains autres ont de la difficulté à perdurer. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite répond que l'intérêt porté aux nouveaux programmes ne nuit pas à l'intérêt porté à ceux qui ont plus de difficultés. Il est de mise d'établir un équilibre et d'offrir le plus de disciplines. Cela fait partie de la réalité et il est nécessaire de servir cette diversité.

*Martin X Noël se joint à la séance à 10 h 20*

Un membre fait une demande pour obtenir de l'information pour la prochaine commission des études concernant le nombre de programmes courts fermés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3348 concernant le projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition; laquelle est jointe en appendice.

7. **Projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029).

Ces quatre programmes courts sont rattachés au Module de la psychologie et sont offerts au campus de Gatineau depuis le trimestre d'automne 2021. Ces programmes ont été créés afin de répondre à des besoins exprimés par le milieu de la santé et des services sociaux en Outaouais. Ils s'adressent principalement à une population de personnes intervenantes en santé et en services sociaux déjà en exercice qui cherchent à élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines peu étudiés lors de leur formation initiale.

Depuis leur ouverture, les quatre programmes courts ont enregistré peu de nouvelles inscriptions. La fréquentation actuelle du programme est par conséquent très faible : 11 personnes étudiantes actives pour l'ensemble des programmes. De plus, à ce jour, aucune demande d'admission n'a été reçue pour le trimestre d'automne 2024.

Comme la demande pour ce type de formation n'est pas celle anticipée lors du développement des programmes, l'on propose de suspendre les admissions aux quatre programmes courts.

Un membre demande si les partenaires du projet ont été prévenus de la suspension du programme. La doyenne des études répond par l'affirmative.

Une membre constate que beaucoup d'énergie est dépensée à monter des programmes et que cette énergie ne sert pas nécessairement à un grand nombre de personnes étudiantes. Elle déplore que certains programmes ne soient pas assez diffusés. La doyenne des études répond que la direction des communications et du recrutement (DCR) travaille sur la diffusion des programmes. Seulement, les programmes courts de premier cycle sont moins populaires à l'heure actuelle et il en est de même à l'échelle du Québec. Les programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ont le vent en poupe.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3349 concernant le projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029); laquelle est jointe en appendice.

8. **Projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B).

L'UQO offre depuis 2016 un doctorat sur mesure en sciences infirmières, lequel a été implanté en vue de combler rapidement, et de manière provisoire, l'absence d'un programme au troisième cycle dans la discipline. Cependant, le doctorat sur mesure ne constitue pas une option viable à long terme. Le ministère de l'Enseignement supérieur a enjoint à l'UQO de développer un doctorat en bonne et due forme pour accueillir les personnes étudiantes en sciences infirmières.

L'UQO s'est associée avec trois autres établissements du Réseau de l'Université du Québec, soit l'UQTR, l'UQAR et l'UQAC, pour la création d'un doctorat conjoint en sciences infirmières qui mettra à contribution les expertises du corps professoral des quatre constituantes pour l'enseignement des cours et l'encadrement des personnes étudiantes en recherche. Ce programme vise à améliorer l'accessibilité aux études doctorales dans la discipline infirmière aux personnes étudiantes des régions, et tout particulièrement celles desservies pas les établissements de l'Université du Québec (UQ). Le doctorat sera donc entièrement offert à distance de manière synchrone. En offrant la possibilité aux futures personnes candidates de demeurer en région pour réaliser leurs études, le doctorat favorisera le développement de savoirs disciplinaires propres aux besoins des régions en matière de soins et de services de santé. Il se distingue entre autres des autres programmes similaires par l'accent qu'il met sur le développement de la recherche appliquée, centrée sur les milieux cliniques et les partenariats régionaux. Le projet de création du nouveau doctorat a obtenu un avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU).

En raison de l'ouverture prochaine du doctorat conjoint en sciences infirmières, l'on souhaite donc suspendre les admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B) à compter du trimestre d'automne 2025, sous réserve de la réception de la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur confirmant le financement de l'effectif étudiant du nouveau programme.

Une membre précise que les personnes engagées dans le doctorat pourront poursuivre leur cursus dans un autre programme.

À la demande d'un membre se questionnant vis-à-vis de la distinction entre la fermeture des admissions et la fermeture d'un programme, il lui est répondu qu'en cas de fermeture des admissions, on n'admet plus personne tandis que la fermeture d'un programme advient lorsqu'il n'y a plus aucune personne étudiante dans le programme. Le VRER ajoute que la fermeture des admissions est une suspension de programme, contrairement à la fermeture d'un programme qui, elle, est définitive.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3350 concernant le projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B); laquelle est jointe en appendice.

**9. Dossier d'évaluation périodique du programme de D.E.S.S. en criminologie clinique (1640)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le dossier d'évaluation périodique du programme de D.E.S.S. en criminologie clinique (1640).

L'évaluation périodique du programme de D.E.S.S. en criminologie clinique a été réalisée conformément à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO.

Les discussions portent sur la place des sondages, qui prennent beaucoup de place, et le poids accordé aux évaluations de programmes. La doyenne des études souligne l'importance du sondage pour des raisons logistiques, notamment les enjeux de logement vécus par les étudiant·es qui doivent suivre leur stage loin de leur domicile.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3351 concernant le dossier d'évaluation périodique du programme de D.E.S.S. en criminologie clinique (1640); laquelle est jointe en appendice.

**10. Projet de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales.

Le projet de modification proposé donne suite aux discussions des différentes disciplines en sciences sociales et vise l'amélioration des programmes. Différents enjeux ont été considérés : la mise en place d'une offre de cours sur deux ans, le besoin de réorganiser le plan de formation de certains certificats pour permettre une diplomation en un an, le besoin de préciser certaines règles liées au régime coopératif et le besoin d'actualiser les cours.

La structure et le plan de formation des programmes concernés sont modifiés afin de tenir compte de ces enjeux. L'actualisation des cours inclut le retrait de cours optionnels qui ne sont plus offerts ainsi que la création de quatre nouveaux cours : un cours de méthodologie (Collecte, gestion et analyse de données socioéconomiques), un cours en sociologie (Sociologie du racisme et de l'antiracisme) et deux cours en science politique (Partis politiques et élections et États-Unis : politique et société).

La réorganisation de l'offre de cours permet aussi d'ouvrir les admissions au trimestre d'été aux concentrations du baccalauréat et aux majeures en histoire, science politique et sociologie. Par contre, le nouveau plan de formation du certificat en information et médias numériques ne permettra plus les admissions au trimestre d'été.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3352 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

## **11. Modifications au calendrier universitaire 2024-2025**

La proposition présentée concerne les modifications à apporter au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025.

Le calendrier universitaire : article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec, article 4 du *Régime des études de premier cycle* et article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

### **Semaine d'étude du trimestre d'hiver 2025 (Annexes 1, 3 et 4)**

Au moment du dépôt du calendrier universitaire 2024-2025, une question est restée en suspens, celle de la date de la semaine d'étude au trimestre d'hiver 2025.

Nous veillons à ce que la semaine d'étude coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire. Dix des onze centres de services scolaires des deux régions que nous desservons ont opté pour une semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025.

En conséquence, nous recommandons à la commission des études de fixer la date de la semaine d'étude du trimestre d'hiver 2025 du 3 au 7 mars 2025.

### **Date de fin du trimestre d'automne 2024 (Annexes 2, 3 et 4)**

Une erreur doit être corrigée concernant la date de fin du trimestre d'automne 2024. En effet, le lundi 16 décembre 2024 comme date de fin du trimestre d'automne 2024 adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais le 12 juin 2023 et inscrite au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025 n'avait pas à être modifiée telle que présentée lors de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2024, pour le mardi 17 décembre 2024. La date de fin du trimestre d'automne 2024 doit donc être rétablie au lundi 16 décembre 2024 puisque la durée du trimestre d'automne n'est pas affectée par l'ajout des congés de la journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Les calendriers d'opérations touchés par ces modifications seront mis à jour et communiqués au personnel concerné à la suite de l'adoption des modifications au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025 par le conseil d'administration.



Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption de ces modifications au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025.

Un membre demande si les dates choisies pour la semaine d'études pourraient être connues plus tôt afin, entre autres, de faciliter la planification des stages des personnes étudiantes. Monsieur Vincent Beauséjour, répond que la demande sera faite auprès du bureau du registraire dans l'optique de prendre connaissance du calendrier plus tôt.

Un membre porte à l'attention de la commission qu'il serait pertinent de choisir les dates de la semaine d'études en fonction des étudiant·es.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 414-CE-3353 concernant les modifications au calendrier universitaire 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

## 12. Période d'information et questions

### Intelligence artificielle

Un membre prend la parole pour aborder le sujet de l'intelligence artificielle (IA). Il déplore qu'actuellement, aucune mesure ne soit prise envers un·e étudiant·e qui a utilisé l'IA et ne reconnaît pas sa faute.

La doyenne des études répond à titre de présidente du comité de discipline. Elle souligne qu'il est difficile de faire la démonstration qu'il y a eu utilisation de l'IA. Les outils de détection ne sont pas totalement fiables à l'heure actuelle. La prépondérance de la preuve est capitale, il n'en demeure pas moins qu'un passage au comité de discipline est déjà une manière de modifier le comportement de l'étudiant·e qui en fait l'objet. Le comité de discipline sanctionne les cas avérés.

Une membre ajoute qu'un sondage anonyme a été proposé à un groupe d'étudiant·es et qu'il en est ressorti que peu d'étudiant·es utilisaient ce type de logiciels. Elle ajoute qu'il est important cependant que les étudiant·es soient conscient·es que le travail fourni par des logiciels d'IA est un moyen qui ne leur permet pas de consolider leurs apprentissages.

### Paiement des frais de scolarité

Un membre porte à l'attention de la commission des études les difficultés que peuvent rencontrer les personnes étudiantes internationales en ce qui a trait au paiement des frais de scolarité majorés en raison de leur pays d'origine. Il se questionne quant à la possibilité de permettre aux étudiant·es de s'inscrire au trimestre subséquent même si la facture du trimestre précédent n'a pas été réglée en totalité.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite répond qu'il est conscient de cette réalité et propose de s'adresser au VRAR pour vérifier les possibilités qui pourraient être envisageables.

Monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation prend la parole en précisant qu'il faut user de prudence dans de telles démarches, car bien qu'il faille trouver un moyen d'accommoder les étudiant·es, le risque est d'exposer l'Université à une mauvaise presse au regard des services d'immigration.

### Garderie de l'UQO

Une membre faisant partie du CA de la garderie de l'UQO a relevé que des étudiant·es s'inscrivaient à un cours pour ensuite l'annuler afin d'assurer une place en garderie à leur enfant. Cette pratique est difficile à contrer avec les moyens actuels. Elle se demande à qui s'adresser pour que des mesures soient prises à cet égard. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, conseille à la membre de s'adresser au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources.

13. **Dépôt de document**

- 13.1. **Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes**

14. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 9 mai 2024.

15. **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 24.

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
Le président d'assemblée

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale